

Conditions générales de mise en dépôt d'arme.

Dépôt conservatoire → 25€ TVAC / arme et par année (une facture annuelle sera envoyée).

Frais Administratifs pour accord préalable → 25€ par dossier

Dépôt vente

- Mise en dépôt → 25€ TVAC / arme et par année (une facture annuelle sera envoyée).
- Commission de 24,2% TVAC pour l'armurier à la vente de l'arme.
- Possibilité de tarif dégressif selon accord, moyennant la conservation de la commission de base de 24.2 % TVAC.
- Lors de la vente de l'arme, la rétrocession de l'argent se fera 3 mois après la sortie de l'arme du magasin.

En cas de défectuosité ou de vice caché sur l'arme mise en dépôt,

L'arme sera reprise par le propriétaire et un forfait de 110€ sera demandé pour défraiement de l'acheteur pour son modèle 4, si modèle 9 : aucun de défraiement ne sera demandé.

L'arme sera réparée et le montant de la réparation TVAC sera déduit de la rétrocession.

Durée maximale du dépôt vente.

Le dépôt ou dépôt vente maximum est de 3 ans. Si au terme des 3 ans l'arme n'est pas vendue ou reprise, une offre d'achat sera proposée par l'armurier ou l'arme sera reprise par son propriétaire.

Fait à Pipaix le

Manu St Gun Shop

Signature du dépositaire avec la mention manuscrite « Lu et approuvé »